

Eléments de synthèse des arguments
Jean-Marie Harribey
12 septembre 2006

Les élections de juin 2006

A ce jour, nous disposons de :

- 3 ensembles de travaux internes complets : Coutrot, Husson, Duménil et Lévy. S'y ajoutent des études complémentaires sur des points précis, notamment de Tosti, Theulière.
 - 3 rapports d'experts extérieurs et indépendants : Chiche-Rouanet, Jugnot, Guillemot-Davezies-Wolf, qui ont été synthétisés par le rapport Passet.

Toutes les études concluent à la fraude. Voici les principaux *faits* et les *réfutations* apportés aux dénégations : ils sont rassemblés en deux fois cinq pour la clarté.

1. Les faits

- 1) Classement alphabétique des enveloppes à partir du nom du votant, avant dépouillement.
- 2) Inversion de tendance brutale après avoir dépouillé près de la moitié des bulletins au soir du 11 juin.
- 3) Absence de corrélation entre les résultats des lots dépouillés après le 11 juin et ceux des lots dépouillés avant, et aussi avec les résultats globaux. C'est le constat de la sur-valorisation de certains candidats et de la sous-valorisation de certains autres qui a permis de repérer la présence de lots dits atypiques.
- 4) Deux ciblage apparaissent nettement :
 - un ciblage grossier visant les candidats situés au milieu du tableau à mi-dépouillement.
 - un ciblage plus subtil pour dissimuler le trucage : les plus mal placés de la « liste George » au soir du 11 juin arrivent dans certains lots atypiques devant les mieux placés de cette même liste et qui seront élus : ainsi, sur la seule base de la lettre B (732 votants), G. Azam n'aurait pas été élue, alors qu'elle arrive au final dans les 4 premiers, A. Trouvé serait arrivée en 17^e position alors qu'elle a terminé 2^e et Harribey serait arrivé 21^e alors qu'il a terminé 3^e.
- 5) Reconstitution des listes par les experts extérieurs, sans qu'ils en aient eu connaissance auparavant.
 Car certains candidats de la « liste Nikonoff » sont élus grâce aux lots atypiques dépouillés après le 11 juin, alors que les candidats George sont élus indépendamment de la date de dépouillement.

2. Réfutations

- 1) Effet chronologique-effet de liste (influence de la date de vote sur le choix des adhérents en fonction de leur connaissance des listes) ? Cette hypothèse est invalidée par la redistribution opérée par le classement alphabétique des enveloppes.
- 2) Effet de transfert (les scrutateurs, pour gagner du temps, auraient effectué un tri par la première case cochée sur le bulletin : d'un côté les bulletins où le premier nom Harribey était coché et de l'autre les bulletins sans Harribey ; se serait donc produit un effet de transfert entre lots.) ?
 Totalement impossible car on aurait dû, à la fin, constater que des lots contenaient 100% de Harribey. Or Harribey, pas plus qu'aucun autre candidat, n'a obtenu 100% des voix nulle part.

- 3) Ceux qui nient la fraude nient l'existence de lots atypiques.
Or, les lots dépouillés à partir du matin du 14 juin sont très homogènes entre eux et pas par rapport à ceux du début et ceux de la fin. Pour expliquer cet écart, il faudrait supposer que ce sont les lots dépouillés au début qui seraient atypiques. Or cette hypothèse est invalidée parce que :
- les lots dépouillés au début sont conformes au vote de la liste des fondateurs ;
 - ils sont conformes au vote effectué sur place à Rennes le 17 juin (vote direct et non par procuration).
- Cette double conformité n'aurait pas dû se produire si l'effet chronologique-liste avait joué.
- 4) Calculs justes sur des bases fausses ?
- Après les premiers calculs sur la base des résultats connus le 17 juin, tous les calculs ont été refaits après le recomptage par l'huissier (cf. les études renouvelées constamment de Husson).
 - Au mois d'août, 235 enveloppes dont la 1^{ère} lettre est M ont été « découvertes ». Nikonoff les a fait classer en fonction de leur date d'expédition (avant et après le 3 juin, date de la diffusion de la liste George) en espérant repérer l'effet chronologique-liste. Or, les deux sous-lots ainsi constitués (94 + 141) donnent des résultats voisins et favorables à la liste George. Cela ne rend que plus précieux certains témoignages dont celui de C. Marty attestant que certains lots de la lettre B ne plaçaient jamais les candidats George en tête.
- 5) Eléments non pris en compte par les statisticiens et par le rapport Passet ?
- Notamment, les conditions de déroulement du dépouillement.
- D'une part, Passet n'avait pas à en tenir compte puisqu'il lui fallait travailler sur les résultats et non sur les conditions d'obtention de ces résultats ; celles-ci seront prises en compte par la commission d'enquête.
- D'autre part, c'est Nikonoff qui a, de son propre chef, modifié la procédure de dépouillement arrêtée au départ en séparant le moment de l'ouverture des enveloppes et celui de l'enregistrement des votes, laissant ainsi les bulletins entassés quelques jours et nuits dans des bacs accessibles. Et cela malgré les protestations de S. Le Quéau (à qui Nikonoff a conseillé d'aller se faire interner en HP) et de R. Tassi.
- Hypothèse d'une « contre-fraude » organisée par les opposants à la direction pour la discréditer (thèse développée par Nikonoff qui accuse P. Khalifa de l'avoir pensée depuis février 2006) et cela avec l'appui des médias. Thèse absurde (les gagnants organiseraient leur défaite) et paranoïaque en bonne tradition stalinienne.

Conclusion

Il y a un point qu'il faut poser comme un postulat indiscutable : la fin ne justifie pas n'importe quel moyen. Dès lors, notre éthique de comportement doit être en conformité avec nos propositions politiques.

Il nous faut donc assumer ce qui fait désormais de l'histoire d'Attac. Le maintien d'une posture de déni de l'impensable fraude empêcherait la reconstruction d'une relation positive entre nos valeurs affichées et nos pratiques. Cette relation est seule capable de ressourcer Attac et d'ouvrir une nouvelle phase.

Tableaux récapitulatifs des principaux arguments sur la fraude et de ceux concernant l'orientation d'Attac

Jean-Marie Harribey

12 septembre 2006

Arguments de ceux qui nient la fraude	Arguments de ceux qui dénoncent la fraude	Références
<p>17 juin : il n'y a pas d'anomalie statistique, il n'y a que des mauvais perdants (Nikonoff) Refus des experts (Dessenne) Distribution aléatoire non prouvée (Gély)</p>	<p>L'inversion de tendance au-delà du soir du 11 juin ne peut pas être probable statistiquement à cause de la répartition des bulletins par ordre alphabétique des noms des votants. Il y a bien des « anomalies », des « aberrations ». C'est ce que déclare A. Trouvé à la tribune de Rennes.</p>	<p>Premières analyses de T. Coutrot et M. Husson, « Anomalie ou fraude : faire toute la lumière » M. Delepouve, « Election des 24 membres actifs, le dépouillement des votes par correspondance. Un scénario sans appel ? », 27 juin 2006. M. Husson, « Ecart de voix et classement au soir du 11 juin, un modèle "anti-hasard" », 11 juillet 2006 ; M. Husson, « L'empreinte de la fraude », 20 août 2006. T. Coutrot, « Pourquoi je persiste et je signe », 10 septembre 2006, http://hussonet.free.fr/tcp&s.pdf F. Sermier, « Elections au CA d'Attac, juin 2006 », 1^{er} septembre 2006, http://hussonet.free.fr/sermier.pdf</p>
<p>A partir de fin juin, début juillet, le discours s'infléchit car ceux qui nient la fraude invoquent tantôt l'argument précédent (il n'y a pas d'anomalies), tantôt reconnaissent les anomalies mais ne les imputent pas à une fraude.</p> <p>Effet chronologique : il serait dû au fait que le vote des adhérents s'est étalé sur plusieurs semaines et que la date d'arrivée à la poste influencerait la constitution des paquets d'enveloppes dont le caractère de distribution aléatoire n'existerait pas.</p>	<p>Cet infléchissement introduit une contradiction dans le raisonnement de ceux qui nient. Car les effets qu'ils vont invoquer, s'ils étaient avérés, ne produiraient pas une « anomalie » mais quelque chose de normal, explicable.</p> <p>Le dépouillement n'a commencé qu'après avoir classé alphabétiquement toutes les enveloppes des votes par correspondance, permettant de répartir aléatoirement les choix des adhérents car celui-ci peut être considéré comme indépendant de l'orthographe de leur nom.</p>	<p>M. Husson, « Jusqu'à la lie », 4 septembre 2006. M. Husson, « Réfutation de l'hypothèse chronologique », 6 septembre 2006, http://hussonet.free.fr/attac0.htm M. Theulière, « Con-</p>

<p>Effet de liste : cet argument est complémentaire au précédent. Au cours de la période de vote qui s'est étalée sur plusieurs semaines, les premiers votants n'avaient pas connaissance de la recommandation de Susan George. Par la suite, après la publication de la lettre de George, il y aurait eu effet de rejet de la liste qu'elle soutenait.</p>	<p>Cet argument est réfuté lui aussi par la redistribution des enveloppes opérée par le classement alphabétique. Le dépouillement ne s'est pas fait en fonction de la date d'arrivée des bulletins. Si les effets chronologique/liste avaient joué, on aurait dû les retrouver dans toutes les lettres.</p>	<p>clusions de Michel Fenayon fort peu probables », http://hussonet.free.fr/theadulier.pdf</p>
<p>Il n'y a pas de « lots atypiques » sur lesquels pèserait un soupçon de bulletins non « sincères ».</p>	<p>La présence de lots atypiques est attestée par deux phénomènes :</p> <p>1) Les lots dépouillés essentiellement les 14 et 15 juin ne sont pas conformes aux résultats cumulés enregistrés au soir du 11 juin qui portaient déjà sur un échantillon considérable de près de la moitié du total des bulletins. Il y a rupture à partir du 14 juin au matin. Lots atypiques : B4, P4, L4, T3, R2, B3, V1, J1, B5, et P2. Très homogènes entre eux.</p> <p>2) Les lots atypiques ne sont pas non plus conformes aux résultats globaux puisqu'ils présentent une survalorisation des candidats Nikonoff par rapport à ce que ceux-ci ont obtenu après proclamation des résultats officiels (entâchés de fraude). Pour expliquer cet écart, il faudrait supposer que ce sont les lots dépouillés avant le 11 juin au soir qui sont atypiques. Or cette hypothèse est invalidée par plusieurs éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les lots dépouillés avant le soir du 11 juin sont conformes au vote parallèle sur la liste des fondateurs. Si certaines lettres très favorables à Nikonoff dans le vote « actifs » étaient sincères, pourquoi ne retrouve-t-on pas le même résultat du côté « fondateurs » ? - ils correspondent aussi au vote qui s'est effectué sur place le 17 juin (lot identifié 15P), ce qui n'aurait pas dû avoir lieu si les effets chronologiques et de liste avaient joué. L'hypothèse des adhérents de dernière minute dont le vote aurait été téléguidé ne tient donc pas non plus. - la « découverte » au mois d'août d'un lot de 235 enveloppes classées à la lettre M et non dépouillées. Nikonoff a demandé que ces enveloppes soient reclassées en fonction de leur date d'expédition (avant et après le 3 juin). Or ces deux sous-lots M3 (94 bulletins) et M4 (141 bulletins) donnent des résultats analogues et favorables à la liste George.. - parmi les lots les plus atypiques (B3 et B5), il y a un phénomène étourdissant : les candidats de la liste George les plus mal placés au soir du 11 juin se retrouvent devant 	<p>G. Duménil, D. Lévy, « En attendant les experts », 7 juillet 2006, http://hussonet.free.fr/attendan.pdf Rapport Jugnot, repris dans le Rapport R. Passet, http://hussonet.free.fr/rpasset.pdf</p> <p>M. Husson, « La preuve de la fraude », 19 août 2006, http://hussonet.free.fr/preuve.pdf</p> <p>J. Tosti, « A propos d'un effet chronologique », 3 sept. 2006 http://hussonet.free.fr/m3m4.xls</p> <p>J. Tosti, « La preuve de la fraude », 4 sept. 2006</p>

	<p>ceux de cette liste qui, non seulement le 11 juin, mais aussi au résultat final, seront élus. Ceci pour camoufler la fraude mais sans en modifier le but. Ainsi, sur la seule base de la lettre B (732 votants), G. Azam n'aurait pas été élue, alors qu'elle arrive au final dans les 4 premiers, A. Trouvé serait arrivée en 17^e position alors qu'elle a terminé 2^e et Harribey serait arrivé 21^e alors qu'il a terminé 3^e.</p> <p>Des témoignages de scrutateurs confirment le constat de lots atypiques faisant apparaître des lots ne mettant en tête aucun candidat de la liste George (lettre B).</p>	<p>C. Marty, « Témoignage sur une "anomalie" lors du dépouillement », 19 juin 2006.</p>
<p>Les lots de référence sont arbitraires. La seule référence possible est le résultat final.</p>	<p>C'est supposer à priori qu'il n'y a pas eu fraude, donc le problème est résolu avant d'avoir été posé.</p> <p>Or, rien d'anormal n'apparaît jusqu'au soir du 11 juin. Ensuite, l'atypicité apparaît en raison du ciblage précis des candidats « boostés » et des candidats « réduits ». Les premiers sont ceux de la liste Nikonoff qui apparaissent le 11 juin juste en-dessous de la ligne d'éligibilité et les seconds appartiennent à la liste George. Ce ciblage ne peut être dû au hasard.</p>	<p>M. Husson, « Diver-sion statistique », 23 août 2006</p>
<p>Contre-fraude : ce sont peut-être les opposants à Nikonoff qui ont fraudé pour discréditer le scrutin et invalider l'arrivée en tête de Nikonoff.</p> <p>La contre-fraude fait partie d'un plan machiavélique pour discréditer Attac aux yeux de l'opinion, avec l'aide des médias.</p>	<p>Au soir du 11 juin, avec près de la moitié des bulletins dépouillés, la liste George est largement majoritaire. La contre-fraude serait donc absurde. D'autant plus qu'on aurait dû retrouver cette hypothèse dans le dépouillement des derniers lots ; or, dans ceux-ci, on retrouve les résultats des premiers jours.</p> <p>L'hypothèse de la contre-fraude ne serait crédible que si la fraude avait été organisée avant le début ou dès le début du dépouillement et alors on n'aurait pas dû constater de renversement de tendance ni de contre-renversement ensuite.</p> <p>Personne ne savait à l'avance qui serait au milieu du tableau à mi-dépouillement.</p> <p>Conception paranoïaque de l'histoire. Les médias n'ont pas dépouillé le scrutin ; ils n'ont pas fraudé.</p>	<p>M. Husson, « A nouveau sur l'hypothèse de la contre-fraude », 24 août 2006, http://hussonet.free.fr/post11.pdf</p>
<p>Les calculs des experts sont justes mais sur des données fausses (Nikonoff)</p>	<p>Les premières analyses avaient été faites à partir de résultats du scrutin incomplets. Mais elles ont été refaites après le comptage effectué par l'huissier. Les conclusions sont identiques..</p>	
<p>D'autres experts disent qu'il n'y a pas eu fraude.</p>	<p>Ceux-là n'ont produit aucun rapport complet et argumenté. Ils n'ont envoyé que des courriels de dénégation.</p> <p>S'ils en produisaient un, il ne pourrait avoir le statut d'indépendant.</p>	<p>Intervention de M. Delepouve au CA du 29 août 2006.</p>
<p>Les conditions du dépouillement</p>		

<p>expliquent à elles seules les dites « anomalies » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effet de transfert (Fenayon, Gély, Lasserre). Les scrutateurs, pour gagner du temps, auraient effectué un tri par la première case cochée sur le bulletin : d'un côté les bulletins où le premier nom Harribey était coché et de l'autre les bulletins sans Harribey. Se serait donc produit un effet de transfert entre lots. - désordre indescriptible consécutif au non respect de la procédure de dépouillement qui avait été retenue. 	<p>Totalement impossible car on aurait dû, à la fin, constater que des lots contenaient 100% de Harribey. Or Harribey, pas plus qu'un autre candidat, n'a obtenu 100% des voix nulle part (on imagine comme il respire de soulagement...)</p> <p>Exact. Mais c'est à la demande expresse de Nikonoff que l'ouverture des enveloppes n'a pas été suivie immédiatement de l'enregistrement des votes. Des bacs de bulletins sortis des enveloppes ont donc été constitués et laissés plusieurs jours et nuits dans l'attente de l'enregistrement. Dès que cette décision a été imposée par Nikonoff, des membres de la commission électorale s'en sont émus et ont réclamé la pose de scellés (Le Quéau et Tassi). Nikonoff leur a répondu d'aller se faire soigner en hôpital psychiatrique.</p>	
<p>Le rapport Passet ne prend pas en compte certains éléments : conditions du dépouillement attestées par divers témoignages.</p>	<p>Il n'avait pas à les prendre en compte puisqu'une seule mission lui avait été confiée : déterminer si les résultats pouvaient être considérés comme normaux ou entachés d'une manipulation.</p> <p>Il restera à la commission d'enquête de déterminer dans quelles conditions la fraude a pu être réalisée.</p>	
<p>La mise en cause personnelle de certains élus est inacceptable.</p>	<p>Les rapports d'experts (notamment Chiche-Rouanet) établissent que certains candidats Nikonoff sont élus grâce aux dépouillements des dates sur lesquelles repose la suspicion. Et les candidats George ont été élus indépendamment de la date du dépouillement. Ainsi, on peut reconstituer les tendances à partir des résultats sans les connaître a priori.</p> <p>4 candidats « refoulés ». G. Coiffard-Gosdroy, R. Pradeau, J.M. Coulomb, C. Blasco.</p> <p>4 candidats élus grâce à la fraude : V. Coignard, A. Barral, S. Jauffret, J. Lanfield.</p> <p>La probabilité pour que le résultat observé soit sincère est, pour un candidat le plus extrême, de l'ordre de $1/10^{29}$.</p>	<p>Rapport Chiche-Rouanet, repris dans le Rapport Passet.</p> <p>M. Husson, « L'empreinte de la fraude », <i>op. cit.</i></p> <p>Rapport Guillemot, Davezies, Wolf, repris dans le Rapport Passet.</p>
<p>Les experts extérieurs ne sont pas indépendants.</p>	<p>Tous ont été désignés d'un commun accord. Nikonoff s'était engagé à s'en remettre aux conclusions du rapport Passet.</p>	